# COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2018-150

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Réunion Ordinaire du 11 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit le onze du mois de décembre à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Louin, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

# 19 présents + 1 pouvoir (19 votes):

#### **Membres titulaires présents:**

- ✓ <u>Commune d'Airvault</u>: Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER, Jean-Marie COLIN, Viviane CHABAUTY, Jacques METREAU
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Michel PROUST
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ <u>Commune de Boussais</u> : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Monique NOLOT
- Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUVEAU
- ✓ Commune de Tessonnière : Frédérique DAMBRINE
- ✓ <u>Commune de Maisontiers</u> : Jean-François COIFFARD

#### Membre suppléant présent (sans voix délibérative) :

Commune de Maisontiers : Alain GILLES

#### 1 pouvoir:

✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU **Excusé (e) s :** Jean-Pierre CESBRON, Ludovic BARREAU

#### Jeanne BARIGAULT a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : mercredi 5 décembre 2018 ayant pour ordre du jour :

# RESSOURCES HUMAINES VACATAIRE POUR FORMATION DES AGENTS TECHNIQUES

Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à une personne, afin d'assurer la formation des agents à la conduite des tracteurs et mini-pelle.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il devra être rémunéré après service fait sur la base d'un forfait.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide : Article 1 : recrutement.

De faire face au besoin ci-dessus par l'emploi d'un vacataire.

De charger M. le Président à procéder au recrutement.

De spécifier que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse de M. le Président.

# <u>Article 2</u>: rémunération.

De préciser que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera à 400 euros par jour. - de l'inscription des crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

# Charge,

Monsieur le Président, le directeur général par délégation ou le trésorier, sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

A Airvault, le 11 Décembre Le Président, Olivier FOUILLET

Préfecture

079-200041416-20181211-D2018150-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 21-12-2018

Publication le : 21-12-2018

Pour copie conforme, Le Président, Olivier FOUILLET COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Prorvenades 79600 AIRVAULT

Tél. 05 49 64 93 48